

## 2 - Une réponse institutionnelle: la Convention interministérielle

Pour participer à la transformation des rapports entre les hommes et les femmes, limiter les freins au changement, les services de l'État se sont associés dans leur ensemble à la démarche Égalité et tentent de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes.

Au sein du système éducatif, un travail concerté, en réseau se met en place. Depuis le 25 février 2000, 5 ministères signataires de la convention nationale s'engagent, afin de contribuer à la transformation des rapports entre les hommes et les femmes, à « promouvoir l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les hommes et les femmes dans le système éducatif ».

Cette convention nationale a été suivie, pour le Languedoc-Roussillon, par la signature en octobre 2000 de la convention régionale pour la promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les hommes et les femmes dans le système éducatif.

Celle-ci s'engage à mettre en place des outils d'observation, d'analyse, d'information et de sensibilisation afin de « permettre à chacun de trouver sa place », et d'offrir en particulier aux jeunes filles la possibilité d'accéder à l'ensemble des formations et des métiers. Ce premier champ d'intervention s'applique essentiellement au secteur de l'orientation scolaire et professionnelle encore dominée par la division sexuée des trajectoires, ce qui n'est pas sans effet sur l'insertion professionnelle des filles et des garçons.

Partant du constat que des discriminations scolaires « sereines » jointes au fonctionnement du marché du travail contribuent, à la perpétuation des inégalités, les efforts des parties signataires de la Convention vont simultanément porter, entre autres activités, sur :

- la « promotion d'une éducation fondée sur le respect mutuel entre les deux sexes ». Les partenaires s'engagent par là même à « agir sur les représentations des rôles respectifs des hommes et des femmes » par la sensibilisation des personnels à la prégnance des normes de sexes dans les représentations sociales et individuelles. Dans ce cadre, l'effort de production et de diffusion de statistiques en matière d'égalité entre les filles et les garçons

par exemple contribue à mettre en évidence les effets sur les inégalités entre les hommes et les femmes liés à la neutralité des interventions éducatives ;

- le renforcement « *des outils de promotion de l'égalité* » au moyen de l'inscription de la « *dimension de l'égalité des chances entre les filles et les garçons dans les projets des établissements* ». Cette injonction devra se traduire par la mise en place de « *mallettes pédagogiques* » et l'élaboration d'outils visant à transformer les rôles affectés à chacun des deux sexes. Le théâtre fait partie, en Languedoc-Roussillon, des mesures destinées à transmettre, au moyen du concours « futur composé » par exemple, une culture de l'égalité.
- l'encouragement prodigué aux filles qui s'engagent dans des filières traditionnellement masculines au moyen du prix de la vocation scientifique et technique des filles par exemple...;
- l'information, par voie de presse, d'affichage, de manifestations, d'événements (journées « femmes et sciences », expositions ouvertes à tous, colloques, conférences en direction des enseignants et de la communauté éducative...);
- l'introduction au cours de la formation initiale et de la formation continue de modules spécifiques afin de « *former les membres de la communauté éducative à l'égalité des chances* » d'aider les enseignants dans le travail de remise en cause des normes culturelles du masculin et du féminin.

Ces axes d'intervention viennent en complément de la Loi, contribuer à la prise en charge par les acteurs de l'éducation de la légitimité de l'égalité entre les filles et les garçons. Ils doivent à terme trouver leur traduction, au travers d'engagements quotidiens, dans de nouvelles manières de travailler en classe et dans l'institution scolaire.

La promotion de l'égalité entre les filles et les garçons, les hommes et les femmes exige donc que les personnels de l'éducation nationale, de tous les cycles et niveaux participent à la réflexion autour des enjeux de l'égalité et de la mixité scolaire, afin que l'école prenne sa part de ce projet d'émancipation.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFECTURE DE LA REGION  
LANGUEDOC-ROUSSILLON

*f*  
DELEGATION  
REGIONALE AUX  
DROITS DES FEMMES  
ET A L'EGALITE

académie DE MONTPELLIER



*Leila Acherar*



**à l'école maternelle**

Juin 2003